

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 28 mai 2007, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Denis Laître.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M^{me} Micheline Lussier, greffière adjointe.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

2007-05-288

DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 129 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 930 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE AU DÉFICIT ACTUARIEL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DES RIVERAINS

ATTENDU QU'une copie du Règlement 129 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C 19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Rober Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 129 décrétant un emprunt de 1 930 000 \$ afin de pourvoir au paiement de la quote-part de la Ville au déficit actuariel de la Régie intermunicipale de police des Riverains.

ADOPTÉ

2007-05-289

APPEL D'OFFRES 2007-09 : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES

Suite à l'appel d'offres 2007-09 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses

rues, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

| | |
|---------------------------|------------|
| Les Consultants LBCD inc. | 102 555 \$ |
|---------------------------|------------|

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Les Consultants LBCD inc. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues, pour un montant de 102 555 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2007-09 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 121 relatif aux travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues.

ADOPTÉ

2007-05-290 APPEL D'OFFRES 2007-04 : RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN LAROCQUE ET BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Suite à l'appel d'offres 2007-04 relatif à la réfection des infrastructures du chemin Larocque et au bouclage du réseau d'aqueduc, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Ali Excavation inc. | 6 481 563,84 \$ |
| Excavation Loiselle & Frères inc. | 6 576 966,79 \$ |
| Roxboro Excavation inc. | 6 643 913,89 \$ |

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour les travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de bouclage du réseau d'aqueduc, pour un montant de 6 481 563,84 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2007-04 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

2007-05-291 INVITATION À SOUMISSIONNER 2007-GT-04 : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN LAROCQUE ET LE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Suite à l'invitation à soumissionner 2007-GT-04 relative à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour la réfection des infrastructures du chemin du Larocque et le bouclage du réseau d'aqueduc, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

| | |
|---------------|--------------|
| LVM-Technisol | 71 634,67 \$ |
|---------------|--------------|

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie LVM-Technisol ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie LVM-Technisol un contrat pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux et la gestion des matériaux contaminés dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du chemin du Larocque et de bouclage du réseau d'aqueduc, pour un montant de 71 634,67 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2007-GT-04 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

2007-05-292 APPEL D'OFFRES 2007-12 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD BORD-DE-L'EAU

Suite à l'appel d'offres 2007-12 relatif à des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Bord-de-l'Eau, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

| | |
|---------------------|---------------|
| Ali Excavation inc. | 160 929,77 \$ |
|---------------------|---------------|

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable le long du boulevard Bord-de-l'Eau, entre la rue Dorais et le boulevard Mgr Langlois, pour un montant de 160 929,77 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2007-12 ;

QU'afin de satisfaire au paiement desdits travaux, le conseil municipal modifie la résolution 2007-02-114 par laquelle il décrète un emprunt de 150 000 \$ au fonds de roulement de façon à porter ledit montant à 175 000 \$ avec obligation de remboursement sur trois (3) ans.

ADOPTÉ

A-2007-05-023 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 104 POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LE CHEMIN LAROCQUE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 7 650 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Roger Levert qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 104 pour décréter des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, d'éclairage et de prolongement des infrastructures sur le chemin Larocque ainsi qu'un emprunt de 7 650 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2007-05-293 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 125 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QU'une copie du Règlement 125 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C 19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 125 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ

2007-05-294 MANDAT À UN CABINET D'AVOCATS POUR LA RÉALISATION D'ACTES DE DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général de mandater un cabinet d'avocats pour la réalisation des actes pertinents afin que la municipalité se prévale de son droit de propriété sur certains lots situés sur son territoire, tel qu'autorisé par le décret 418-2002 concernant le regroupement de municipalités ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels du cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge pour la rédaction, l'enregistrement et la publicité des actes de déclaration de propriété des lots 3 248 260, 3 248 278, 3 248 222, 3 248 362, 3 248 316, 3 248 309 et 3 248 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pertinent à la présente.

ADOPTÉ

2007-05-295 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU CHEMIN LAROCQUE ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'autorisation pour des travaux dans un milieu humide auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de bouclage du réseau d'aqueduc ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. Ian Blanchet, ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire, à présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'autorisation pour des travaux dans un milieu humide auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de bouclage du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2007-05-296 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance spéciale du 28 mai 2007.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Micheline Lussier, greffière adjointe